

Image not found or type unknown



Charges locatives incorrectes

Par **drikus**, le **23/01/2012** à **09:13**

Bonjour, Locataire d'un appartement, je paye des charges locatives nommées "forfait chauffage & eau chaude".

Hors, il n'y a pas de chauffage commun, le chauffage est électrique et je paye l'électricité ; de plus, je dispose d'un Boiler, je paye donc également l'électricité pour chauffer l'eau.

Quels sont mes droits ?

Puis je demander une rectification du contrat pour un "forfait eau froide" ?

Puis je récupérer des frais d'électricité ou demander une baisse du loyer ?

Merci